



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 95826

Texte de la question

M. Bruno Le Maire appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à propos des nouvelles activités périscolaires (NAP). En effet, la réforme des rythmes scolaires est mise en place dans l'ensemble des communes depuis la rentrée 2014. Toutefois, il s'interroge sur l'opportunité d'une évaluation prenant en compte les effets de la réforme sur les apprentissages des élèves. De plus en plus de communes sollicitent des dérogations ou abandonnent même les NAP en faveur d'activités moins coûteuses telles que la garderie. Cela modifie, de fait, les horaires scolaires. La semaine de classe se trouvant rallongée, des enseignants ainsi que des parents d'élèves déplorent la fatigue des enfants. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend mener une évaluation de la réforme des rythmes scolaires afin d'évaluer les conséquences de celle-ci sur les apprentissages des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Maire](#)

Circonscription : Eure (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95826

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mai 2016](#), page 4159

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)